

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-316

Port-Boinot - Divers avenants aux marchés de travaux

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Espace Public

Port-Boinot - Divers avenants aux marchés de travaux

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances des 17 décembre 2018, 11 février, 11 mars, 15 avril, 20 mai et 17 juin 2019 les premiers avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires pour les lots travaux :

• Lot 3 - Maçonnerie - Avenant n° 3

- réalisation d'embases en pierre pour les éclairages du Pont Main rendues nécessaires par le changement des luminaires validé au Conseil municipal du 20 mai 2019 : + 11 909,48 € HT ;
- suppression de la reprise des couronnements du mur de soutènement Est Pont Main réalisés par le lot 1 : - 6 288,80 € HT ;
- modification de la reprise du mur de clôture Ouest afin de limiter la vue sur la propriété riveraine : + 1 495,87 € HT ;
- suppression de la reprise des couronnements du mur de soutènement du Belvédère pris en charge dans l'entretien courant de l'ouvrage : - 13 695,76 € HT.

Montant de la moins-value : - 6 579,21 € HT, soit - 7 895,05 € TTC.

• Lot 4 - Ouvrages métalliques - Avenant n° 3

- mise en cohérence esthétique de la clôture de l'aire de jeu du Moulin du Roc avec le garde-corps de la nouvelle passerelle contiguë.

Montant de la plus-value : 6 947,00 € HT, soit 8 336,40 € TTC.

• Lot 6 - Espaces verts et arrosage - Avenant n° 5

- le plan de plantation du jardin de la Maison Patronale ayant été modifié pour des raisons d'esthétique et d'entretien, il s'avère nécessaire de déplacer le réseau d'arrosage déjà installé : + 1 701,89 € HT ;
- ajout de bastinges complémentaires pour empêcher l'empiètement de la circulation des véhicules sur les espaces verts du boulevard Main : + 1 780,43 € HT.

Montant de la plus-value : 3 482,32 € HT, soit 4 178,78 € TTC.

• Lot A02 - Gros œuvre - Avenant n° 3

- travaux à réaliser dans le local technique chaufferie du Hangar permettant le départ du réseau de chaleur et l'intégration dans la façade d'un poste d'arrivée gaz prévu initialement en limite de propriété : + 3 647,69 € HT ;

- en raison de l'hétérogénéité des façades du Séchoir (irrégularités, graffs non existants lors de l'étude...), il est nécessaire de prévoir leur sablage afin d'éviter des risques de fissuration, soufflage et décrochage du futur enduit et d'assurer une meilleure adhérence : + 22 421,22 € HT ;
- travaux de reprise sur façades existantes du Hangar dus à l'état sanitaire des structures en sous-œuvre et aérienne du bâtiment : + 11 339,50 € HT ;
- prolongation d'un mois de la location de l'échafaudage installé sur le Séchoir permettant au charpentier et au couvreur d'intervenir en toiture : + 5 813,42 € HT ;
- nécessité d'adapter le protocole de restauration de la toiture du château d'eau qui présente une surface métallique et non en béton comme supposé en phase étude : + 1 753,21 € HT.

Montant de la plus-value : 44 975,04 € HT, soit 53 970,05 € TTC.

- Lot B01 - Charpente métallique - Avenant n° 1

- études complémentaires suite au problème rencontré sur la charpente et la couverture du Hangar : + 6 600,00 € HT ;

Montant de la plus-value : 6 600,00 € HT, soit 7 920,00 € TTC.

- Lot B03 - Couverture - Avenant n° 2

- sur le Séchoir, les chevrons existants, étant jugés en bon état, seront conservés moyennant une adaptation en bas de pente. Deux descentes d'eaux pluviales du Hangar, initialement prévues apparentes, sur les façades extérieures seront rentrées à l'intérieur du bâtiment pour raisons techniques et esthétique : - 4 241,84 € HT ;
- suite aux difficultés rencontrées sur le complexe charpente/couverture du Hangar, suppression du bac acier en sous face et remplacement par une volige bois impliquant la mise en place de profils cache-vis (modifications validées au Conseil municipal du 15 avril 2019) : - 649,80 € HT ;
- application d'un traitement feu sur la volige bois suite à demande du bureau de contrôle : + 19 277,74 € HT ;
- ajout d'un châssis de désenfumage dans le Hangar pour assurer la conformité de l'édifice : + 12 466,94 € HT.

Montant de la plus-value : 26 853,04 € HT, soit 32 223,65 € TTC.

- Lot B04 – Menuiseries extérieures, occultations - Avenant n° 2

- remplacement des stores sous la ligne complète du faitage de la serre par des vitrages solaires plus performants. Idem pour les ouvrants de désenfumage du séchoir : - 14 634,74 € HT ;
- installation de pannes supplémentaires pour le support de la verrière du séchoir : + 4 279,17 € HT.

Montant de la moins-value : - 10 355,57 € HT, soit - 12 426,68 € TTC.

- Lot C01 - Cloisons, doublages, faux plafonds - Avenant n° 2

- nécessité de rendre accessible les plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du Séchoir afin de faciliter la maintenance ultérieure.

Montant de la moins-value : - 905,31 € HT, soit - 1 086,37 € TTC.

- Lot C02 - Menuiseries intérieures - Avenant n° 2

- mise à jour de différentes prestations (suppression de l'organigramme, des cylindres et des clés car gestion en régie, création d'un séparatif entre les ouvrages courants faibles et la source centrale, suppression des miroirs, rampes en bois...).

Montant de la moins-value : - 6 930,65 € HT, soit - 8 316,78 € TTC.

- Lot C03 - Métallerie serrurerie - Avenant n° 1

- intégration de coffrets électriques dans les façades des 2 bâtiments Hangar et Séchoir. Dans un souci d'esthétique, il est proposé de dissimuler les coffrets derrière des vantaux en acier laqué dans le coloris similaire à celui de l'enduit : + 2 339,16 € HT ;
- nécessité d'installer un garde-corps dans le local technique du hangar afin d'assurer la sécurité des personnes habilitées à y pénétrer : + 1 313,00 € HT.

Montant de la plus-value : 3 652,16 € HT, soit 4 382,59 € TTC.

- Lot C05 - Peinture, revêtements muraux - Avenant n° 2
 - mise en peinture des gaines de ventilation et de leurs supports dans tous les locaux du Séchoir (hors locaux techniques) pour une meilleure intégration esthétique.

Montant de la plus-value : 13 000,00 € HT, soit 15 600,00 € TTC.
- Lot D01 - CVC, plomberie - Avenant n° 2
 - mise à jour de différentes prestations (modification des descentes EP du Hangar, ajout de distributeurs de savon, ajout d'un sèche-mains électrique, remplacement des robinets électroniques par des thermostatiques, suppression de mobilier...).

Montant de la moins-value : - 493,67 € HT, soit - 592,40 € TTC.
- Lot D02 - Electricité courants forts, courants faibles - Avenant n° 1
 - dans un souci de cohérence avec les équipements de la Ville déjà en place, remplacement du système de contrôle d'accès SIEMENS par du matériel HOROQUARTZ pour faciliter la maintenance, le regroupement et la gestion des informations.

Différents ajustements ont également été réalisés notamment avec l'ajout d'une sirène et d'un contrôle d'accès sur la porte du kiosque : + 9 064,31 € HT ;

 - remplacement luminaire BEGA par modèle SYLVIANA pour raisons d'esthétique et de rendu lumineux : - 11 600,72 € HT ;
 - remplacement luminaire SAMMODE par modèle SECURLITE pour ses caractéristiques techniques et d'esthétique : - 3 524,86 € HT ;
 - travaux liés à l'ajout d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur : + 1 669,34 € HT ;
 - mise en place de chemins de câbles et supports pré-peints en usine dans tous les locaux du Séchoir (hors locaux techniques) à des fins esthétiques : + 5 500,00 € HT ;
 - adaptation des luminaires due à la nécessité de rendre accessible les plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du Séchoir dans le but de faciliter la maintenance ultérieure : - 262,78 € HT.

Montant de la plus-value : 845,29 € HT, soit 1 014,35 € TTC.
- Lot D03 - Appareils élévateurs - Avenant n° 1
 - ajout d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur pour en maîtriser l'utilisation et réguler les flux du public.

Montant de la plus-value : 600,00 € HT, soit 720,00 € TTC.

L'incidence financière des avenants de travaux est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marché initial en € HT	N° avenant	Montant Avenant en € HT	Nouveau Montant du marché en € HT	Nouveau Montant du marché en € TTC	% d'augmentation
3	SOMEBAT	210 437,86	3	- 6 579,21	210 324,20	252 389,04	- 0,05
4	BOIS LOISIRS CREATION	862 737,39	3	6 947,00	906 401,39	1 087 681,67	5,06
6	POITOU PAYSAGE / EIVE	713 258,12	5	3 482,32	726 506,34	871 807,61	1,86
A02	ALM ALLAIN	1 192 945,68	3	44 975,04	1 240 999,59	1 489 199,51	4,03
B01	BGN	190 310,00	1	6 600,00	196 910,00	236 292,00	3,47
B03	SAS Couvertures LOPEZ	451 090,76	2	26 853,04	512 943,80	615 532,56	13,71
B04	BGN	983 551,15	2	- 10 355,57	978 107,58	1 173 729,10	- 0,55

C01	GIRARD	185 710,66	2	- 905,31	185 230,82	222 276,98	- 0,26
C02	GIRARD	212 079,98	2	- 6 930,65	204 483,13	245 379,76	- 3,58
C03	BGN	57 074,61	1	3 652,16	60 726,77	72 872,12	6,40
C05	ARMONIE DECO	125 101,91	2	13 000,00	126 384,36	151 661,23	1,03
D01	HERVE THERMIQUE / JP AUGER	741 983,57	2	- 493,67	771 070,03	925 284,04	3,92
D02	SNC INEO ATLANTIQUE	314 775,30	1	845,29	315 620,59	378 744,71	0,27
D03	OTIS	25 900,00	1	600,00	26 500,00	31 800,00	2,32

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux, comme indiqué ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



Marché n° 18223A003
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 3 - Maçonnerie

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société SOMEBAT située ZAC des Pierrailleuses – 75, rue Auguste et Louis Lumière – 79 270 SAINT SYMPHORIEN représenté par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant n°1 concernait la démolition d'un mur en pierre.

L'avenant n°2 concernait la reprise partielle du mur maçonné du jardin de la maison patronale.

D'autres ajustements sont nécessaires compte-tenu :

- Du changement de choix des luminaires sur le pont Main
- Du souhait de limiter la vue du public sur la propriété riveraine à l'espace Port-Boinot
- De l'optimisation de travaux sur le chantier (certains travaux seront réalisés par le lot 1, d'autres faisant partie des marchés d'entretien du patrimoine)

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- La réalisation d'embases en pierre pour les éclairages du pont Main
- La reprise du mur de clôture ouest (mur propriété riveraine)
- La suppression de la prestation fourniture et pose d'une pierre de couverture sur longrine située à l'Est du Pont Main, cette prestation sera réalisée par le lot 1. Elle représente une moins-value de 6 288,80 euros HT (ligne N16 au DQE)
- La suppression de la reprise des couronnements du mur de soutènement du Belvédère. Cette prestation relevant de l'entretien courant de l'ouvrage, fait partie d'un autre marché de travaux, elle représente une moins value de 13 695,76 euros HT (ligne N06 au DQE)

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	210 437,86
Avenant n°1 €HT	2 227,49
Avenant n°2 €HT	4 238,06
Avenant n°3 €HT	- 6 579.21
Montant après avenant €HT	210 324.20
TVA 20%	42 064,84
Montant €TTC	252 389,04

Les devis en annexe décrivent les prestations supplémentaires, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
SOMEBAT	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A004
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 4 – OUVRAGES METALLIQUES

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société BOIS LOISIRS CREATIONS située à la Ceriseraie – 44 850 SAINT MARS DU DESERT représenté par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant 1 concernait des études pour la modification des passerelles métalliques du jardin du marais mouillé suite aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

L'avenant 2 portait sur des prescriptions en matière d'esthétique sur les gardes-corps des escaliers et les passerelles notamment suite aux recommandations de l'A.B.F. L'avenant 2 a également permis de compléter le dispositif de passage des câbles d'éclairage public sur les passerelles et des travaux de maçonnerie pour permettre l'implantation des poteaux d'appui de la passerelle longeant le pont Main.

D'autres ajustements sont nécessaires dans un souci d'harmonisation des différentes clôtures se situant sur le site Port-Boinot.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- Le remplacement d'une partie de la clôture actuelle de l'espace jeux du CAC par une clôture similaire à celle déjà envisagée sur ce même espace dont celle de la nouvelle passerelle qui lui est contigüe.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	862 737,39
Avenant n°1 €HT	11 340,00
Avenant n°2 €HT	25 377,00
Avenant n° 3 €HT	6 947,00
Montant après avenant €HT	906 401,39
TVA 20%	181 280,28
Montant €TTC	1 087 681,67

Les devis en annexe décrivent les travaux supplémentaires.

ARTICLE 2

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BOIS LOISIRS CREATIONS	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A006
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE

Avenant n° 5

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019
d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

L'avenant n°1 a permis de mettre en cohérence certains prix du BPU avec le DQE.

L'avenant n°2 concerne le renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements.

L'avenant n°3 concerne une mois value puisque certaines plantations seront réalisées par les équipes du service Jardin Espaces Naturels.

L'avenant n°4 a modifié le nombre d'heures d'insertion prévu au contrat (sans incidence financière pour la Ville)

D'autres ajustements sont nécessaires afin de faciliter notamment l'entretien des espaces verts et de limiter l'empiètement des véhicules sur les espaces verts.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- Le déplacement du réseau d'arrosage existant
- La mise en place de bastaings complémentaires en limite des espaces verts du boulevard Main ainsi que la réalisation d'une longrine béton en limite de ces mêmes bastaings

ARTICLE 2 MONTANT DU MARCHE

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant n°1 €HT	639,20
Avenant n°2 €HT	41 092,50
Avenant n° 3 €HT	- 31 965,80
Avenant n°4 €HT	-
Avenant n°5 €HT	3 482,32
Montant après avenant €HT	726 506,34
TVA 20%	145 301,27
Montant €TTC	871 807,61

Les devis en annexe précisent les travaux à réaliser.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
POITOU PAYSAGE (mandataire du groupement)	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A008
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT A02 – Gros oeuvre

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société ALM ALLAIN située 11, rue des Perches – 17 100 SAINTES représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1, en plus-value, concernait l'installation de fourreaux complémentaires et la réalisation des ouvrages maçonnés pour le tirage des câbles, le raccordement entre réseaux intérieurs et réseaux extérieurs.

L'avenant n°2, en moins-value, concernait le remplacement d'un mur en aggloméré de ciment par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger mais technique pour des raisons d'isolation au feu et acoustique.

Des travaux supplémentaires doivent être pris en compte au regard de :

- L'état des structures en sous-œuvre et aérienne du hangar
- Du déplacement du point d'arrivée du réseau gaz de la chaufferie
- L'état actuel des façades du séchoir : celles-ci sont peintes mais la réalisation de tags récents accroît le manque d'adhérence du futur enduit et donc les risques de fissuration, de soufflage et de décrochage ; en façade Est, les travaux de gros-œuvre, exécutés suivant un aplomb parfait sur toute la hauteur des 3 niveaux, ont relevé de très fortes irrégularités
- La toiture du château d'eau ne présente pas une surface béton comme supposé en phase étude mais une surface métallique

Par ailleurs lors de l'élaboration du dossier de conception, la maîtrise d'œuvre ne sachant pas quel serait le temps d'intervention nécessaire au charpentier et au couvreur pour les travaux de toiture du séchoir, a fait le choix de ne prévoir au marché qu'un seul mois de location pour l'échafaudage (prix forfaitaire exprimé au m2). Il a également été intégré au marché, un prix forfaitaire mensuel qui serait à actionner le cas échéant au moment des travaux en fonction de la durée et de l'enchaînement réels des tâches. Le temps d'intervention du charpentier et du couvreur étant supérieure au temps estimé par la maîtrise d'œuvre, il convient de prolonger la location d'échafaudage d'un mois.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

L’objet de l’avenant n°3 est le suivant :

- Reprises sur façades existantes du hangar
- Travaux sur le local technique chaufferie pour permettre le départ du réseau de chaleur et l’intégration dans la façade d’un poste d’arrivée gaz
- Sablage des façades du séchoir
- Prolongation de la location de l’échafaudage
- Adaptation du protocole de restauration pour la toiture du château d’eau

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	1 192 945,68
Avenant n°1 €HT	9 315,60
Avenant n°2 €HT	- 6 236,73
Avenant n°3 €HT	44 975,04
Montant après avenant €HT	1 240 999,59
TVA 20%	248 199,91
Montant €TTC	1 489 199,50

Les devis en annexe décrivent les prestations supplémentaires, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
ALM ALLAIN	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223M002
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT B01 – Charpente métallique

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 2260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

Il convient d'effectuer des ajustements au marché initial compte-tenu de la nécessité d'études supplémentaires sur le problème de la charpente/ couverture du hangar (incompatibilité entre le poids du complexe d'isolation thermique du hangar et la capacité de la charpente à supporter la charge)

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est le suivant :

- Réalisation d'études supplémentaires sur la charpente/couverture du hangar

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	190 310,00
Avenant €HT	6 600,00
Montant après avenant €HT	196 910,00
TVA 20%	39 382,00
Montant €TTC	236 292,00

Les devis en annexe décrivent les prestations supplémentaires, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223M003
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT B03 - Couverture

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société LES COUVERTURES LOPEZ située ZI la Croix d'Ingand – 79 100 MAUZE-THOUARSAIS représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le changement du complexe de couverture sur le bâtiment Hangar.

Des travaux supplémentaires doivent être pris en compte notamment :

- à la demande du bureau de contrôle
- dans le cadre de la suppression du bac acier en sous face par une volige bois

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- Le déplacement des descentes d'eaux pluviales du hangar. En effet, celles-ci prévues initialement sur les façades extérieures seront finalement à intégrer à l'intérieur du bâtiment pour cause de conflit avec l'éclairage extérieur.
- La mise en place des profils cache-vis en sous face d'IPN dans le but de cacher le nombre important de vis.
- L'application d'un traitement feu de la volige bois
- L'ajout d'un châssis de désenfumage dans le hangar pour assurer la conformité de l'édifice

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	451 090,76
Avenant n°1 €HT	35 000,00
Avenant n°2 €HT	26 853,04
Montant après avenant €HT	512 943,80
TVA 20%	102 588,76
Montant €TTC	615 532,56

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 2

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 3

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
LES COUVERTURES LOPEZ	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A010
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT B04 – Menuiseries extérieures, occultations

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 2260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement de deux portes bois du futur kiosque du Hangar initialement prévues par des portes aluminium.

D'autres modifications, en plus et moins values, doivent être prises en compte. Lors de l'avancement des études de conception des éléments stores sur la partie Séchoir et Hangar, il a été soulevé des incompatibilités entre les pièces du marché et l'exécution des travaux. En effet les ouvrants de désenfumage ne peuvent être masqués par les toiles.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – MONTANT DU MARCHE

L'objet de l'avenant n°2 est le suivant :

- Installation de vitrages solaires performants en remplacement des stores prévus initialement pour la verrière du séchoir et des hangars au niveau des ouvrants de désenfumage
- Installation de pannes supplémentaires pour le support de la verrière du séchoir

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	983 551,15
Avenant n°1 €HT	4 912,00
Avenant n°2 €HT	- 10 355,57
Montant après avenant €HT	978 107,58
TVA 20%	195 621,52
Montant €TTC	1 173 729,10

Les devis en annexe décrivent la moins-value, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223M013
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C01 – Cloisons, doublages et faux-plafonds

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société MENUISERIE GIRARD située 43 rue du Colombier – 79 200 LE TALLUD représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 5 novembre 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement d'un mur en aggloméré de ciment par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger et diverses modifications et adaptations des prestations de plâtrerie.

Dans le cadre de la mise en accessibilité des plafonds de circulations et de l'office de réchauffage du séchoir des ajustements sont rendus nécessaires

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- La modification des types de plafonds : remplacement des plaques de plâtres par un plafond démontable dans le hangar et le séchoir.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	185 710,66
Avenant n°1 €HT	425,47
Avenant n°2 €HT	-905,31
Montant après avenant €HT	185 230,82
TVA 20%	37 046,16
Montant €TTC	222 276,98

Le devis en annexe décrit la moins-value, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
MENUISERIE GIRARD	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A011
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C02 – Menuiseries intérieures

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société MENUISERIE GIRARD située 43 rue du Colombier – 79 200 LE TALLUD représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement de deux portes bois du futur kiosque du Hangar.

D'autres ajustements sont rendus nécessaires notamment suite à la reprise de la gestion des clés par les services techniques de la Ville de Niort.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- La suppression de l'organigramme, des cylindres et des clés
- La création d'un séparatif entre les ouvrages courants faibles et la source centrale, suppression de miroirs, rampes en bois...

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	212 079,98
Avenant n°1 €HT	- 666,20
Avenant n°2 €HT	- 6 930,65
Montant après avenant €HT	204 483,13
TVA 20%	40 896,62
Montant €TTC	245 379,75

Le devis en annexe décrit la moins-value, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
MENUISERIE GIRARD	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A012
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C03 – Métallerie - serrurerie

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 2260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

Il convient d'effectuer des ajustements au marché initial concernant notamment :

- Les coffrets électriques qui doivent prendre place dans les façades des 2 bâtiments hangar et séchoir
- La sécurisation des personnes habilitées à se rendre dans le local technique du hangar

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est le suivant :

- dissimuler des coffrets derrière des vantaux en acier laqué dans le coloris similaire à celui de l'enduit
- installer un garde-corps dans le local technique du hangar

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	57 074,61
Avenant n°1 €HT	3 652,16
Montant après avenant €HT	60 726,77
TVA 20%	12 145,35
Montant €TTC	72 872,12

Les devis en annexe décrivent la plus-value, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
BGN	Le pouvoir adjudicateur



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223M004
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C05 – Peinture, Revêtements muraux

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société ARMONIE DECO située 272 rue du Pied Griffier – 79 180 CHAURAY représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le changement du complexe de couverture sur le bâtiment Hangar.

D'autres ajustements sont rendus nécessaires dans le but d'homogénéiser l'appréhension visuelle des différents réseaux cheminant en sous face des planchers du séchoir et de limiter l'impact visuel de ces organes à caractère technique.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- la mise en peinture des gaines de ventilation et leurs supports dans tous les locaux du séchoir (hors locaux techniques)

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	125 101,91
Avenant n°1 €HT	- 11 717,55
Avenant n°2 €HT	13 000,00
Montant après avenant €HT	126 384,36
TVA 20%	25 276,87
Montant €TTC	151 661,23

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
ARMONIE DECO	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A014
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D01 – CVC, plomberie

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

Le groupement HERVE THERMIQUE (mandataire) / AUGER située 31 rue Pied de Fond – CS 18 626 – 79 026 NIORT Cedex représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement des gaines hydrauliques.

Des ajustements sur les prestations sont nécessaires suite à des oublis et afin de faciliter notamment la maintenance des équipements.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet de l'avenant n°2 est le suivant :

- Modification des descentes d'eaux pluviales du hangar
- Ajout de distributeurs de savons et d'un sèche-mains électrique
- Remplacement des robinets électroniques par des robinets thermostatiques
- Suppression de mobiliers

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	741 983,57
Avenant n°1 €HT	29 580,13
Avenant n°2 €HT	- 493,67
Montant après avenant €HT	771 070,03
TVA 20%	154 214,00
Montant €TTC	952 284,03

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A _____, le	A Niort, le
HERVE THERMIQUE	AUGER	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A015
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D02 – ELECTRICITE COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société INEO ATLANTIQUE située 7 rue Ampère – ZAC de la Gesvrine – 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

Il convient d'effectuer des ajustements au marché initial en vue notamment :

- de mettre en cohérence le système de contrôle d'accès du site Port-Boinot avec les autres sites de la Ville de Niort afin de faciliter la maintenance, le regroupement et la gestion des informations.
- d'homogénéiser l'appréhension visuelle des différents réseaux cheminant en sous face du plancher et de limiter l'impact visuel de ces organes à caractère technique.
- de rendre accessible les plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du séchoir

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- Le remplacement du système de contrôle d'accès SIEMENS par HOROQUARTZ
- L'ajout d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur pour en maîtriser son utilisation et réguler les flux du public
- L'ajout d'une sirène, d'un contrôle d'accès sur la porte du kiosque
- Le remplacement du modèle
 - de luminaire de marque BEGA par le modèle de marque SYLVIANA quant à son aspect et le rendu de la lumière
 - de luminaire de marque SAMMODE par la marque SECURLITE quant à son aspect et ses caractéristiques techniques
- La mise en peinture des chemins de câble et leurs supports dans tous les locaux du séchoir (hors locaux techniques).
- L'adaptation des luminaires dans le cadre de la mise en accessibilité des plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du séchoir

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	314 775,30
Avenant €HT	845,29
Montant après avenant €HT	315 620,59
TVA 20%	63 124,11
Montant €TTC	378 744,70

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
INEO ATLANTIQUE	Le pouvoir adjudicateur



Marché n° 18223A016
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D03 – APPAREILS ELEVATEURS

Avenant n° 1

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2019

d'une part,

Et :

La société OTIS située 3 place de la Pyramide – 92 800 PUTEAUX représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

Il convient d'effectuer des ajustements au marché initial par la mise en place d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur afin de réguler les flux du public aux différents étages du bâtiment.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est le suivant :

- Fourniture et pose d'une carte électronique recevant les contacts délivrés par lecteurs de badge
- Pose du lecteur de badge (fourni par l'électricien)
- Reprogrammation du système d'appel en cabine
- Essais

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	25 900,00
Avenant €HT	600,00
Montant après avenant €HT	26 500,00
TVA 20%	5300,00
Montant €TTC	31 800,00

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A _____, le	A Niort, le
OTIS	Le pouvoir adjudicateur